

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-422

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110592-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2025-422

**CENON - MARTIGNAS-SUR-JALLE - Contrat de co-développement 2024-2027 -
Stratégie funéraire - Plans d'exhumation des communes - Avenant n°1 convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2024-335 en date du 05 juillet 2024, le conseil métropolitain a validé l'attribution de subventions pluriannuelles pour des reprises administratives à plusieurs communes, notamment la ville de Cenon et la ville de Martignas-sur-Jalle.

Concernant la commune de Martignas-sur-Jalle, il avait été décidé par délibération et validé par une convention signée par la commune et Bordeaux Métropole en date du 17 juillet 2024 que cette dernière verserait une subvention pluriannuelle à la ville sur les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

Au vu de l'avancement des procédures de reprises administratives, une adaptation de cette répartition apparaît nécessaire en reportant les montants prévus pour l'année 2025 sur l'année 2026, comme indiqué dans le tableau suivant :

Années	2024	2025	2026	2027
Montants HT	1 200€	0€	7 725€	10 874€

Concernant la commune de Cenon, il avait été décidé par délibération et validé par une convention signée par la commune et Bordeaux Métropole en date du 18 juillet 2024 que cette dernière verserait une subvention pluriannuelle à la ville sur les années 2024 et 2027.

Au vu de la nécessité d'assurer une gestion efficace des cimetières de la commune, il implique alors d'adapter dans le temps le plan d'exhumations pluriannuel et donc le versement des montants ainsi que le montant total de la subvention attribuée au titre du CODEV6. Le versement des montants aura donc lieu sur les années 2025 et 2026 au lieu de l'année 2027 comme prévu initialement dans la convention. Le montant total de la subvention passera de 24 786,00€ à 24 962,00€ soit une augmentation de 176,00€. La répartition se fera comme suit :

Années	2024	2025	2026	2027
Montants HT	20 930€	2 880€	1 152€	0€

L'article 4 de la convention prévoit qu'un premier acompte de 70% de la subvention annuelle est versé avant le 30 juin de chaque année. Ces avenants étant présentés au conseil métropolitain du 26 septembre 2025, le versement du premier acompte sera donc exceptionnellement effectué au-delà du 30 juin pour l'année 2025 et à compter de la signature de l'avenant de la commune de Cenon. La subvention concernant la commune de

Martignas-sur-Jalle n'est en revanche pas concernée en l'absence de versement en 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2023-444 du 29 septembre 2023 sur le règlement d'intervention des cimetières communaux ;

VU la délibération cadre n°2023-595 sur les contrats de co-développement 2024/2027 du conseil métropolitain en date du 01 décembre 2023 et les fiches actions n°C060460 et n°C060212 ;

VU la délibération n°2024-335 du 05 juillet 2024 de validation des conventions pluriannuelles des villes de Cenon et de Martignas-sur-Jalle ;

VU la convention pluriannuelle entre la commune de Cenon et Bordeaux Métropole signée en date du 18 juillet 2024 et la convention pluriannuelle entre la commune de Martignas-sur-Jalle et Bordeaux Métropole signée en date du 17 juillet 2024 ;

Vu la demande de la commune de Martignas-sur-Jalle en date du 10 janvier 2025 et la demande de la commune de Cenon en date du 18 avril 2025 et leurs budgets prévisionnels ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les programmes de reprises administratives des communes de Cenon et de Martignas-sur-Jalle ont connu une évolution modifiant le plan pluriannuel de reprises,

CONSIDERANT QU'il y a lieu en conséquence de revoir les modalités de fixation et de répartition des montants de la subvention pluriannuelle pour l'année en cours et pour la durée restante du CODEV6.

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets d'avenants aux contrats de co-développement des communes de Cenon et de Martignas-sur-Jalle ;

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les avenants ci-annexés et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 657341, fonction 025, ainsi que sur les exercices 2026 et 2027, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------